

## **Séance du 5 octobre 2015**

Le cinq octobre deux mil quinze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Etaient présents : Mme Evelyne PERTHUÉ, M. Dominique LUCAS, Mme Eliane PANNIER et M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoints au Maire), Mme Josiane ROBIN, M. Jérôme BESNIER, Mme Sophie LEFAUCHEUX, M. Yann OLLIER, Mme Aurore LUCAS, Messieurs Willy PIPELIER, Joseph GAUDIN, Michel FOUCHER, Mesdames Sabine GABARD et Sandrine PLANCHARD

Secrétaire de séance : Mme Sophie LEFAUCHEUX

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le point suivant : classement de parcelles communales dans le domaine public, ce qui est accepté à l'unanimité.

### **Approbation du dernier procès-verbal**

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal.

POUR : 15

CONTRE :

ABSTENTION :

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

### **Création d'un passage communal sur le terrain situé 27 rue de la Libération**

Monsieur le Maire expose que le bâtiment situé au 27 rue de la Libération (ex imprimerie) est à vendre et qu'il y a un acquéreur.

Monsieur le Maire montre sur le plan que les deux accès de chaque côté du bâtiment sont grevés d'une servitude de passage pour le public et les voisins entre la ruelle de la Taleurie et la rue de la Libération.

Afin de régler ce problème de servitudes, il propose d'acquérir ces passages pour un euro symbolique.

Après discussion, le Conseil Municipal, après vote à main levée et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir ces passages à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire propose une réflexion d'aménagement.

En préemptant le bien désigné ci-dessus pour le démolir, cela permettrait de :

↳ prolonger la ruelle de la Taleurie jusqu'à la rue de la Libération,

↳ d'aérer le centre bourg,

↳ de régler la circulation rue de Taude.

Il s'agit d'une piste de réflexion et **il propose de statuer au prochain conseil municipal.**

### **CLASSEMENT DE PARCELLES COMMUNALES DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire propose que les parcelles non bâties cadastrées section AD n°489, 81,385, 376 et AB n°90, qui font aujourd'hui partie du domaine privé communal, soient intégrées au domaine public communal.

Il précise que :

↳ les parcelles n°385, 376 et 90 servent de chemin piétonnier entre la rue des écoles et la route départementale n°109,

↳ la parcelle n°81 sert pour une partie de parking et l'autre partie de voirie,

↳ la parcelle n°489 sert principalement à la voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote à main levée et à l'unanimité :

- **DECIDE** de classer les parcelles privées communales non bâties désignées ci-après dans le domaine public communal :

Section cadastrale	N° de parcelle	Superficie
AB	90	687 m <sup>2</sup>
AD	376	90 m <sup>2</sup>
AD	385	196 m <sup>2</sup>
AD	81	270 m <sup>2</sup>
AD	489	280 m <sup>2</sup>

## **Candidature au plan d'actions TEP CV Sud Mayenne – demande de financements**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réhabilitation de l'école LEVROT, la Commune peut obtenir 40 000.00 € d'aides au titre du TEP CV (Territoires à Energie Positive pour la croissance verte). Il s'agit d'un contrat entre le gouvernement, les GAL et les communes. Il précise que les critères sont identiques à une demande de fonds européens pour les économies d'énergie (chauffage, amélioration de l'isolation, fermetures...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote à main levée et à l'unanimité, décide :

- **de solliciter** un appui financier TEP CV sur ce projet ;

- **d'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette action et notamment la convention avec la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

## **Admissions en non-valeur**

Monsieur le Maire présente l'état d'admission en non-valeurs établis par la Trésorerie du Pays de Meslay-Grez pour un montant total de 326.48 € concernant des factures impayées d'assainissement de 2011 à 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote à main levée et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette demande d'admission en non-valeurs pour un montant de 326.48 € pour des factures impayées d'assainissement.

## **Comptes-rendus des commissions**

### **Bâtiments : Monsieur Yann OLLIER**

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé à Monsieur Jean-Pierre FOUCHER d'intégrer cette commission.

- **réhabilitation d'un bâtiment scolaire** : suite à l'analyse des offres réalisée par l'agence JAOUEN & RAIMBAULT, Monsieur Yann OLLIER présente un tableau remis à chaque conseiller dans lequel figure le nom des entreprises retenues et le montant du marché pour chaque lot. Il informe que le lot n°4 a été déclaré infructueux puisque la commune n'a reçu qu'une seule offre. Un appel d'offres pour ce lot a été relancé, l'ouverture des plis est prévue le jeudi 15 octobre.

Le montant total de la construction s'élève à 128 076.45 € HT (sans le lot n°4), avec les PSE (prestations supplémentaires éventuelles), le montant s'élève à 140 422.58 € HT (soit 168 507.10 € TTC).

Madame Sophie LEFAUCHEUX demande quel est le montant des aides financières.

Madame Josiane ROBIN informe que la Commune devrait obtenir environ 129 000 € de subventions, sous réserve de l'obtention des 40 000 € du TEPCV, soit un projet financé à environ 68 %.

- logements locatifs à Bel Ebat : Il informe que deux logements vont être équipés d'une douche à la place de la baignoire.

Afin de pouvoir bénéficier du fonds de concours de la communauté de communes, il informe qu'il a demandé des devis concernant le changement des menuiseries extérieures des logements locatifs à Bel Ebat.

Monsieur le Maire précise que la commune peut encore prétendre à un droit de tirage d'environ 21 000 € mais que le dossier doit être déposé avant la fin de l'année à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez. Cependant, la Commune a 2 ans pour réaliser les travaux.

### **Voirie : Monsieur Dominique LUCAS**

Il informe que les enduits sur la VC n°3, « la haie d'Anjou », sont terminés. Le point à temps sera réalisé semaine prochaine.

Pour la VC n°3, il s'agissait d'un marché avec révision, soit – 1 154.84 €.

Il rappelle que sous l'ancien mandat, il avait été lancé une opération concernant les chemins privés, c'est à dire que celui qui était demandeur rétrocédait son chemin à la commune en contrepartie il était goudronné. Est-ce qu'il faut renouveler l'opération ? Il demande à chacun de s'exprimer sur le sujet.

Il précise qu'il a recensé 27 chemins privés et qu'il a reçu 2 demandes (Messieurs Guérois et Constantin). Le principe est de regrouper plusieurs demandes afin de réduire les frais notariés, de bornage et d'enquête publique.

Monsieur Michel FOUCHER fait remarquer que tous les chemins publics ne sont pas forcément goudronnés par exemple le chemin du Coucou qui dessert plusieurs habitations.

Le sujet sera traité en commission voirie.

La commission se réunira aussi pour traiter l'aménagement de la rue Villebois Mareuil. En amont, le réseau d'eau potable sera refait. Il informe qu'il a déjà rencontré le conseil départemental pour refaire le tapis, celui-ci sera peut-être réalisé fin 2016. Il précise aussi qu'une étude globale avait été réalisée mais qu'il a fait appel à Jérôme CRIBIER de la Communauté de Communes pour aider la commune à traiter le dossier.

### **Communication : Madame Sabine GABARD**

Elle informe que la commission sera en formation mardi 6 octobre pour le nouveau site internet de la mairie.

Elle informe aussi que la prochaine parution du flash info aura lieu en fin d'année.

Madame Evelyne PERTHUÉ expose qu'il ne faudra pas oublier de communiquer sur le cirque « METROPOLE ». Il s'agit d'un projet de l'école LEVROT. Celui-ci sera installé auprès de la salle des sports afin de bénéficier de l'électricité, du chauffage, des douches...Le problème reste le

déplacement des enfants de la maternelle jusqu'à la salle des sports ; la directrice se renseigne pour obtenir le minibus de la Communauté de Communes ou de jardin fleuri.

### **Scolaire : Monsieur Jérôme BESNIER**

Il informe que la directrice de l'école LEVROT, Madame DEJONGHE, est revenue.  
Les élections des parents d'élèves de cette école auront lieu le vendredi 9 octobre.

### **Commission économique : Monsieur Jean-Pierre FOUCHER**

Il informe que les dossiers pour l'accessibilité concernant les commerces étaient à déposer avant fin septembre.

Il informe également que les exposants concernant le marché du mardi matin souhaiteraient que celui-ci soit déplacé vers la « Place de la pharmacie » afin de bénéficier de la circulation de l'axe Meslay-Château-Gontier aussi bien que Sablé-Château-Gontier ; il s'agit aussi d'un endroit plus vu.

Concernant le commerce de proximité, il informe que Mr et Mme NAULET vont cesser leur activité en fin d'année (certains élus informent d'une fermeture fin juin 2016). Ils essaient de vendre leur commerce mais il n'est plus aux normes notamment concernant l'accessibilité.

Afin d'anticiper la non vente de leur épicerie, une pré-étude interne a été réalisée en terme de coût et de délais pour la construction d'un bâtiment d'environ 200 m<sup>2</sup>. Le bâtiment serait certainement situé à côté de la Médiathèque.

Monsieur le Maire informe qu'au prochain conseil il proposera aux élus de lancer l'opération puisqu'il n'est pas envisageable de privilégier un intérêt privé à l'intérêt public.

### **Fêtes, cérémonies et associations : Monsieur Jean-Pierre FOUCHER**

Il informe que la commission se réunira le mercredi 14 octobre à 20h00 à la mairie.

Il donne des informations sur :

↳ le marché de Noël : peu d'inscriptions pour le moment. Il organisera une réunion avec toutes les associations communales pour les associer à cette manifestation.

↳ le comice : Il s'agissait d'une 1<sup>ère</sup> édition sur 2 jours. Pour les bénévoles, le montage n'a pas été facile à cause de la pluie. Le comice a été très fréquenté pendant ces 2 jours. Globalement, le bilan est très positif.

### **Fleurissement et cimetière: Madame Eliane PANNIER**

Elle informe que la dalle sur l'ossuaire est posée et que le pupitre est installé.

La commission se réunira le mardi 13 octobre à 20h00 à la mairie afin d'établir le règlement du jardin du souvenir.

Monsieur Dominique LUCAS propose à la commission fleurissement de réfléchir sur la mise en place de compositions suspendues par exemple aux sorties d'agglomérations et au niveau du Square.

### **Développement durable : Madame Josiane ROBIN**

Elle informe qu'une réunion aura lieu en novembre pour présenter l'étude de la FDCUMA sur un projet de chaufferie bois. L'invitation sera envoyée à l'ensemble du conseil municipal.

### **Points divers**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

↳ l'enquête publique du SCOT aura lieu du 05/10 au 05/11, permanence à la mairie le samedi 31 octobre de 8h30 à 11h30.

↳ les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015 ; le tableau de service sera établi au prochain conseil.

↳ le prochain conseil aura lieu le lundi 2 novembre.

Il annonce que Madame Céline GAROT, l'actuelle secrétaire de mairie, quittera son poste au 31 décembre 2015 pour effectuer le secrétariat de l'entreprise de son mari.

Madame Sabine GABARD informe que l'APE de l'école LEVROT finance en grande partie le projet du cirque. Elle demande si une subvention exceptionnelle de la commune peut-être demandée et s'il existe des subventions du département pour ce style de projet.

Monsieur Joseph GAUDIN rappelle avoir adressé à l'ensemble des élus l'ordonnance de dessaisissement du juge d'instruction lavallois au profit du Pôle Santé parisien. Laquelle ordonnance précise les 5 chefs d'inculpation suite à la pollution d'Aprochim, et propose donc de reparler du dossier. En réponse, Monsieur le Maire informe avoir adressé un courrier au juge d'instruction parisien pour savoir si le dossier est toujours d'actualité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 50.